



CH-3003 Berne, OFROU

Aux destinataires figurant sur la liste ci-jointe

Votre référence:
Notre référence: H282-0549/Di
Collaborateur/trice: Chantal Disler
Berne, le 14 juillet 2008

Invitation à une consultation sous forme de conférence, portant sur la :

Révision de l'ordonnance réglant l'admission des chauffeurs (OACP), de l'ordonnance réglant l'admission à la circulation routière (OAC) et de l'ordonnance du 23 août 2000 sur le registre des autorisations de conduire

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous inviter à la consultation susmentionnée, qui se déroulera à

l'Office fédéral des routes, Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen (cf. plan ci-joint),
dans la salle de réunion 1.00.083 (cf. écran d'information dans la loge),
le 18 août 2008 (lundi),
de 9 h 30 à 12 heures.

Deux participants au maximum de chaque organisation pourront participer à cette réunion.

Le projet de modification contient essentiellement les points suivants :

- carte séparée comme alternative à l'inscription du code 95 dans le permis de conduire ;
- adaptations concernant les dispositions transitoires ;
- adaptations concernant les modalités d'examen ;
- adaptations concernant les courses intérieures effectuées durant la formation professionnelle.

Lors de cette consultation, les intervenants de l'Office fédéral des routes (OFROU) (Monsieur Werner Jeger, vice-directeur) et de l'Association des services des automobiles (asa) (Monsieur Sven Britschgi, directeur administratif) vous fourniront dans un premier temps des informations détaillées sur le projet. Dans un second temps, vous pourrez poser des questions et vous prononcer sur les propositions de modification.

Vous aurez ensuite la possibilité de présenter votre avis par écrit (OFROU, Chantal Disler, 3003 Bern), jusqu'au **22 août 2008 au plus tard**.

Vous trouverez l'ensemble des documents relatifs à la consultation sur Internet. Vous pouvez les télécharger en cliquant sur les liens suivants :

- www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html (d)
- www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html (f)
- www.admin.ch/ch/i/gg/pc/pendent.html (i)

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Office fédéral des routes

Sig. Pascal Blanc

Werner Jeger
Vice-directeur, chef de division

Annexes :

- Propositions de modification avec explications (tableau synoptique)
- Liste des destinataires
- Plan de situation du centre administratif du DETEC